

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 9 Avril 2025

DEL_20250409_09

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **20**
De votants **25**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Budget Annexe
Energie Renouvelable**

**Approbation du
compte de gestion
2024 établi par
le Service de Gestion
Comptable de
Saint-Nazaire**

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Emilie CORDIER
Hervé MORICE – Eric MEIGNEN – Denis ROULAND
Jean-Pierre LE CROM – Laurence DUPONT – Stéphanie BURNEL
Cécile OLIVIER – Marjorie GARCIA – Yannick BEAUVAIS
Thierno DIALLO – Brieg PICAULT – David PELON – Françoise HAFFRAY
Alain DESMARS (départ à 20h00)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
10 avril 2025

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Emilie CORDIER
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Laurence DUPONT
- Jessica NICOLAS a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Didier NOUZILLEAU a donné son pouvoir à David PELON
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Gilles BRIAND (départ à 20h00)

Et que la convocation avait été faite le
27 mars 2025
(documents budgétaires)
Et le 2 avril 2025

Absents : Magali MACE – Cécile NICOLAS - Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC

Madame Dominique MAHE-VINCE a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Il est présenté au Conseil Municipal, pour le Budget Annexe « Energie Renouvelable », le budget primitif de l'exercice 2024 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Les résultats du Budget Annexe « Energie Renouvelable » pour l'exercice 2024 s'établissent dans le tableau suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	156 624,86		- 98 358,10	58 266,76
Fonctionnement	- 2 913,00		4 138,74	1 225,74
Total	153 711,86		- 94 219,36	59 492,50

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-31,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 17 mars 2025,

Considérant la parfaite concordance des écritures du maire et du comptable,

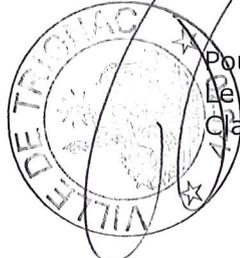
- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles à la journée complémentaire
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'approuver le compte de gestion 2024 pour le Budget Annexe « Energie Renouvelable » pour l'exercice 2024, établi par le Service de Gestion Comptable de Saint-Nazaire,
- **Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	22
Voix contre	0
Abstentions	3

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
 Reçu en préfecture le 16/04/2025
 Retour en Mairie le : 
 Publié le :
 Publié ou affiché le :
 ID : 044-214402109-20250409-DEL_20250409_09-BF

 Pour extrait conforme
 Le Maire
 Claude AUFORT